

Hon. Clément Gascon, C.C., Ad. E.

T +1 438 387-5499

cgascon@woods.qc.ca



Expertises

- Arbitrage et modes alternatifs de résolution des différends
- Arbitrage international
- Insolvabilité et restructuration

Langues

Français, Anglais

Admission au Barreau

Québec, 1982

L'honorable Clément Gascon cumule plus de quarante ans d'expérience en droit, tant comme juge d'appel et d'instance que comme avocat plaideur en litige commercial. Sa carrière de plus de dix-sept ans au sein de la magistrature canadienne, qui s'est conclue à la Cour suprême du Canada, lui a permis de se forger une réputation d'excellence en matière d'analyse rigoureuse, d'équité et d'indépendance.

Avant sa nomination à la magistrature, il a plaidé pendant plus de vingt ans dans un large éventail de litiges commerciaux complexes. Cette double expérience – à la fois comme décideur et comme praticien – lui confère une compréhension approfondie des enjeux stratégiques et procéduraux propres à la résolution des différends.

Aujourd'hui avocat-conseil chez Woods, l'honorable Clément Gascon met à profit son expertise bilingue (français et anglais) et bijuridique (droit civil et common law) pour agir à titre d'arbitre dans des différends nationaux et internationaux, ainsi que pour conseiller les avocats et clients du cabinet dans le cadre de processus d'arbitrage et de règlement de litiges commerciaux.

Admis au Barreau du Québec en 1982, il a œuvré pendant vingt ans dans les domaines du litige civil et commercial et du droit du travail au sein d'un cabinet national et a acquis une réputation de juriste efficace, toujours bien préparé et impliqué au sein de la communauté. Au cours de sa carrière d'avocat, il a enseigné en droit des affaires, en droit du travail et en droit de la construction au Département des sciences comptables de l'UQAM, à la faculté de droit de l'Université McGill et au Barreau du Québec. Il est aussi coauteur de plusieurs ouvrages, publications ou articles sur le contrat individuel de travail, notamment en matière de cessation d'emploi, de clauses restrictives, de devoir de loyauté et de concurrence déloyale.

Nommé juge à la Cour supérieure du Québec en octobre 2002, il y a entre autres siégé régulièrement au sein de la chambre commerciale; il en a été le juge coordonnateur responsable de 2008 à 2011. Cette chambre entend les affaires touchant les matières commerciales, dont les restructurations selon la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)*, les procédures en vertu de la *Loi*

sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et les conflits entre actionnaires. De 2007 à 2010, il fut également le représentant de la Cour supérieure au sein du comité de l'ABC, division Québec, sur les recours collectifs. Il a rempli le même rôle sur le groupe de travail formé pour étudier les *U.S.-Canada Cross-Border Class Action Protocols*.

Il a été nommé juge à la Cour d'appel du Québec en avril 2012, et il a accédé à la Cour suprême du Canada en juin 2014. Au cours de son séjour à la Cour suprême, il a notamment agi à titre de représentant de la Cour sur la scène internationale au sein de l'association des cours suprêmes des états membres de la francophonie.

Activités professionnelles et Associations

- Barreau du Québec
- Association du Barreau canadien
- Société des plaideurs
- *American College of Trial Lawyers*
- Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)
- Institut d'insolvabilité du Canada (membre honoraire)

Distinctions

L'honorable Clément Gascon a recueilli de nombreux prix et distinctions au cours de sa carrière, parmi les plus récents :

- Nommé Compagnon de l'Ordre du Canada en 2023
- Récipiendaire du titre honorifique d'Avocat émérite par décision du Comité de sélection du Barreau du Québec en 2022
- Récipiendaire du Prix du Président de l'Association du Barreau Canadien en 2022
- Nommé « Avocat de l'année » (*Lawyer of the Year*) en matière d'Insolvabilité et Restructuration Financière (ed. 2023) et en modes alternatifs de résolution de différends (ed.2025) par *The Best Lawyers in Canada*
- *The Canadian Legal Lexpert® Directory* en matière d'Arbitrage, Litige - Litiges commerciaux et Insolvabilité et Restructuration Financière depuis son retour à la pratique privée
- *The Best Lawyers in Canada* en matière de modes alternatifs de résolution des différends, litige corporatif et commercial et droit de l'insolvabilité et de la restructuration financière depuis son retour à la pratique privée

Formation



Université McGill, Faculté de droit, Baccalauréat en droit civil (B.C.L.), 1981

- Upper Second Class Honours et University Scholar

Enseignement et conférences

Conférencier recherché sur de multiples sujets, l'honorable Clément Gascon a enseigné et donné des conférences sur la plaidoirie, le droit des affaires, le droit du travail, le droit de la construction, le litige commercial et l'insolvabilité et la restructuration à l'Université du Québec à Montréal, à la faculté de droit de l'Université McGill et à la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, ainsi que dans le cadre d'instituts nationaux et internationaux d'insolvabilité, de la Société des plaideurs, de l'Association du Barreau canadien et du Barreau du Québec.

Au cours de sa carrière judiciaire, il est resté activement impliqué dans la formation juridique des avocats de plusieurs barreaux provinciaux et des étudiants en droit, notamment sur la plaidoirie écrite et orale, le litige commercial et l'insolvabilité et la restructuration. Il a également participé régulièrement à des séminaires de formation continue pour les juges canadiens sur le droit commercial, les recours collectifs et la rédaction de jugements, organisés par l'Institut national de la magistrature du Canada et l'Institut canadien d'administration de la justice. De 2007 à 2012, il a notamment coprésidé le Séminaire sur la rédaction de jugements de l'Institut canadien d'administration de la justice, et y a continué à intervenir comme conférencier depuis 2013. Il a également été membre régulier du corps professoral du Séminaire pour les nouveaux juges fédéraux de l'Institut national de la magistrature.

Depuis 2019, il consacre également du temps à des conférences et interventions visant à favoriser un meilleur dialogue sur la santé mentale et le bien-être au sein de la communauté juridique canadienne, incluant la magistrature, les barreaux et les facultés de droit.